



# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt six, le vingt huit avril, à 17h30, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean BIANCUCCI.

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 29/04/2026

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, Mme Mathéa BRUNI, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, M. Antoine SODINI, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.

Étaient absents excusés : M. Pascal TORRE, Mme Sarah SENTENAC, M. Jean-Baptiste TORRE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Pascal TORRE en faveur de M. Sampiero ANDREANI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean-Baptiste TORRE en faveur de Mme Marie MORESCHI.

Secrétaire : Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO.

**OBJET : Orientation de l'école de Cutuli à Curtichjatu vers un dispositif immersif**

**Délibération n° : MA-DEL-2026-034**

Vu la délibération N°25/134 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre l'état et la Collectivité de Corse 2025-2026 – Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif ;

Vu le projet académique « Scola 2030 » et son premier axe « instituer la langue corse en savoir fondamental » ;

Vu la déclaration politique solennelle des élus de la délégation de la Corse du 23 février 2024, et notamment la troisième de ses préconisations relative au « statut de la langue corse et la mise en oeuvre d'un bilinguisme réel et vivant », qui souligne que la généralisation de l'enseignement bilingue et immersif ainsi que la mise en place d'un service public de l'enseignement en faveur du bilinguisme sont des piliers de ces politiques publiques ;

Considérant que la langue corse constitue un élément fondamental de l'identité corse ;

Considérant la nécessité d'une politique volontariste en matière d'enseignement du corse

Considérant que l'enseignement immersif a démontré son efficacité dans l'apprentissage de la langue corse et dans la réussite globale des élèves ;

Considérant la volonté de développement de l'enseignement immersif dans le cadre du projet académique « Scola 2030 » ;

Considérant la nécessité de renforcer l'enseignement bilingue dispensé en classe par un bain de langue sur l'ensemble de la journée de l'enfant ;

Considérant la volonté de la commune de développer l'enseignement immersif, la visibilité et la pratique de la langue corse dans l'espace public ;

Considérant le potentiel majeur de l'école de Cutuli à Curtichjatu en matière de ressources humaines corses ;

Considérant la richesse du tissu associatif sur la commune faisait un usage régulier et naturel de la langue corse ;

Considérant la nécessité d'une transmission linguistique aux nouvelles générations et ce dès le plus jeune âge ;

Après délibération, le conseil municipal de Cutuli à Curtichjatu :

- Réaffirme sa volonté de soutenir activement la visibilité et l'usage de la langue corse sur sa commune ;
- S'engage à promouvoir l'usage de la langue corse dans les services et au sein de l'école communale ;
- Demande la mise en place progressive d'un enseignement de type immersif au sein de l'école communale ;
- Mandate à cet effet le maire de la commune afin d'engager une concertation avec les services du Rectorat, l'Académie de Corse, la Collectivité de Corse et l'ensemble de la communauté éducative.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par  
voile d'affichage le 29/04/2026

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean BIANCUCCI

